

NR
Culture

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 septembre 2022

CM20220919-24

CULTURE - MEDIATHEQUE

Donation de Philippe PIGUET pour la création d'une Artothèque à la Médiathèque Municipale

Madame WAINHOUSE, Maire Adjointe en charge des affaires culturelles, expose :

La Ville de Thonon-les-Bains souhaite créer une nouvelle offre en lien avec l'art contemporain et la médiathèque au sein du Pôle culturel de la Visitation.

Cette nouvelle offre consiste à créer une artothèque dotée d'une collection d'œuvres d'art, dont l'objectif est de sensibiliser le public thononais à l'art contemporain, en facilitant l'accès à ces œuvres d'art qui seront prêtées comme sont prêtés des livres ou d'autres supports dans le cadre des missions et des activités développées par la médiathèque.

Philippe PIGUET, commissaire des expositions de La chapelle-espace d'art contemporain depuis 2008, désire faire don à la Commune de Thonon-les-Bains de 56 estampes et dessins de sa collection personnelle, dans la mesure où une artothèque municipale sera créée par la Ville de Thonon-les-Bains.

La liste exhaustive de ce don est mise en annexe du projet de convention. Le montant de la donation représente une valeur d'environ 35.000 €.

La Ville de Thonon-les-Bains s'engage à rendre accessibles ces 56 œuvres au public le plus large, à concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture dans le cadre de la création d'une artothèque au sein de la médiathèque municipale.

La Ville s'engage également à faire encadrer ces œuvres, à faire restaurer celles dont l'état le nécessite, et à prendre l'attache de chaque artiste pour connaître les conditions de reproduction de son ou ses œuvres, ou le cas échéant, de s'acquitter des droits auprès de l'ADAGP.

À la date de signature entre les deux parties, les 56 œuvres entreront physiquement et administrativement par délibération dans le patrimoine municipal de la Commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec M. Philippe PIGUET pour la donation de ses 56 œuvres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

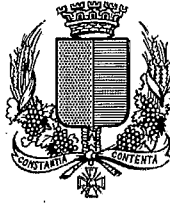
Le Maire,
Christophe ARMINJON.



Le secrétaire de séance,
Monsieur ELLENA.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

**Registre des délibérations du Conseil Municipal de la
Ville de THONON-LES-BAINS**

Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le treize septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Arnaud BERAST.

Absents excusés :

Mme Karine BIRRAUX, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Karine BIRRAUX	à	Mme Véronique VULLIEZ
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
M. Jean-Baptiste BAUD	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur ELLENA.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-six septembre deux mille vingt-deux.